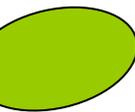


# Appel à projets 2016



*Des offres de  
services diversifiées  
répondant aux  
besoins  
des retraités*

**Date limite  
de Réponse  
17 juin 2016**

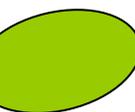


## **Objectif de l'appel à projets : favoriser le "Bien Vieillir" et soutenir l'émergence d'initiatives en matière de prévention de la perte d'autonomie**

Dans le cadre de ses missions, l'assurance retraite Guadeloupe s'attache à promouvoir une politique de prévention et d'accompagnement qui permette de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques des retraités non dépendants (relevant des GIR 5 et 6) et également des seniors socialement fragilisés.

L'appel à projets 2016 a pour objectif de favoriser et de soutenir l'émergence d'initiatives portant sur les principales thématiques du bien vieillir :

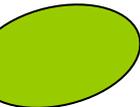
- la nutrition
- L'équilibre / prévention des chutes
- L'activité physique adaptée
- La mémoire
- La santé globale
- L'aide aux aidants



## **Champ d'intervention :**

Les projets financés en 2016 pourront concerner :

- Prioritairement la mise en place d'actions collectives (ateliers, conférences, forums...) concourant à la prévention de la perte d'autonomie. Un cahier des charges spécifique est mis à disposition sur le site\* Internet dédié.
- La mise en place d'actions collectives favorisant le lien social et luttant contre l'isolement (aide aux vacances, activités à vocation culturelle, artistique..., projets intergénérationnels, transport accompagné, service des visiteurs à domicile...).
- Visant à l'utilisation par les retraités des nouvelles technologies de l'information et de la communication



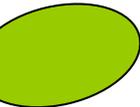
## **Conditions d'attribution :**

L'appel à projets s'adresse à tout porteur d'un projet dès lors qu'il a obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes pour la réalisation de ce projet.

Il peut s'agir d'une structure déjà conventionnée avec la caisse, à condition que le projet proposé constitue un nouveau service qu'elle n'a pas encore développé ou qu'elle fournisse un bilan de l'action déjà financée.

Les projets proposés par des établissements d'accueil non-médicalisés pour personnes âgées sont susceptibles de bénéficier d'une aide dès lors que les services proposés s'adressent également aux retraités extérieurs à l'établissement, celui-ci jouant alors le rôle d'un service de proximité pour les non-résidents.

Les porteurs de projet s'engagent à conduire les actions prévues dans le cadre de l'appel à projet dans les 3 mois suivant la notification de financement.



## **Modalités de financement :**

L'aide de la Caisse Générale de Sécurité Sociale est attribuée sous forme de subvention d'investissement ou de fonctionnement dont le montant ne peut être supérieur à 50% du budget global de l'opération.

Cette subvention peut être allouée pour la prise en charge de frais inhérents au démarrage du projet.

L'aide de la Caisse Générale de Sécurité Sociale est accordée pour l'année en cours. Une deuxième subvention pourra être exceptionnellement accordée l'année suivante au vu du bilan de l'action mise en place.

Les projets sont soumis pour décision à la Commission d'action sanitaire et sociale de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe.

La décision sera notifiée après examen du projet et de son plan de financement, auquel il est souhaitable que les collectivités locales soient associées.

En cas d'accord, l'engagement financier de la CGSS sera formalisé par la conclusion d'une convention d'attribution d'aide financière.

Les subventions seront attribuées aux projets retenus dans la limite de l'enveloppe disponible.

\*Le formulaire de demande de subvention et le cahier des charges relatif aux actions collectives de prévention sont téléchargeables sur le site [www.bienvieillir971.venez.fr](http://www.bienvieillir971.venez.fr)

## ***Comment déposer un dossier de demande ?***

**Avant le 17 juin 2016**, les promoteurs devront envoyer :

le dossier complet par courriel à : **[appelprojetasv@cgss-guadeloupe.fr](mailto:appelprojetasv@cgss-guadeloupe.fr)**

ou par voie postale à :

**Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe  
Direction de la Retraite et des Données Sociales  
Service Action Sociale Vieillesse  
Quartier de l'hôtel de ville BP 486  
97159 Pointe-A-Pitre CEDEX**

## **Vos interlocuteurs :**

**mail : [appelprojetasv@cgss-guadeloupe.fr](mailto:appelprojetasv@cgss-guadeloupe.fr)**

**tél. : Gerty VIROLAN / 0590 90 52 11**

**Maïka MATHURINE / 0590 48 18 70**

